

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2012/84  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  <b>Délibération n° DC2012/70</b>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 81 (dont pouvoirs : 7)

**Votes exprimés : 80 (98,76%)**

**POUR : 80 (98,76%)**

**CONTRE : 00 (00%)**

Le premier octobre deux mille douze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24 septembre 2012

M. Jean Pierre BOSCHAT est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote:** *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Chantal GIOT ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paulè MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

**Représentés :** Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur DELAHAUT ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame PIERSON ; Monsieur Bernard GIRONDELOT donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON.

**OBJET : BATIMENTS D'ENTREPRISES**  
**VALIDATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE, AUTORISATION DU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE, VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ;

Vu la délibération n°2011/69 du 23 juin 2011 approuvant le principe de construction d'un bâtiment à vocation pépinière d'entreprises, sans services connexes, sur la future ZAC de Vouziers ;

Vu la délibération n°2011/33 du Bureau du 6 octobre 2011 autorisant le lancement d'une procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments d'entreprises ;

Vu la délibération n°2011/98 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 décidant d'implanter le bâtiment d'entreprises incluant un bâtiment à vocation de pépinière et d'un bâtiment optionnel à vocation tertiaire, sur la parcelle n°26 de la ZAC Porte de l'Argonne à Vouziers.

Vu la délibération du bureau n°DB2012/39 du 13/06/2012 validant la proposition d'esquisse n°3 remise par le cabinet SUAN ;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le : **11 OCT. 2012**  
Et de sa publication ou notification le :

Vu la délibération n°DB2012/46 du Bureau du 24 septembre 2012 validant l'avant projet sommaire avec le souhait que le cabinet d'architecte retravaille ou justifie la distribution des bureaux proposés, dans le but d'optimiser les espaces et les coûts de réalisation ainsi que les parkings.

Vu l'avant projet définitif transmis par le cabinet SUAN ;

Vu les explications fournies par le cabinet SUAN s'agissant de la proposition de distribution des bureaux formulée dans l'APS aux fins d'une recherche de maîtrise des coûts d'aménagement, notamment concernant le terrassement,

Considérant que cet avant projet définitif fait apparaître un coût de travaux de 951 617 € HT, qui ne permet pas d'obtenir une labellisation Haute Qualité Environnementale, pour laquelle des travaux complémentaires seraient à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- VALIDE l'avant projet définitif figurant en annexe, pour la tranche ferme du projet à savoir le bâtiment d'entreprises,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous :

<b>Coûts d'investissement du bâtiment d'entreprises</b>		
Acquisition terrains		27 000,00 €
TOTAL HT des travaux	Ferme	951 617,00 €
	Option HQE-BBC (13%)	
	Option panneaux photovoltaïques	117 000,00 €
Etudes, Maîtrise d'œuvre et Frais divers		70 000,00 €
<b>TOTAL hors panneaux photovoltaïques (rachat d'électricité suspendu)</b>		<b>1 048 617,00 €</b>
<b>Financement de l'opération</b>		
Conseil Régional	Taux de participation (équivalent subvention)	<b>2,86%</b>
	Montant € - avance remboursable	150 000 €
Conseil Général	Taux de participation (équivalent subvention)	<b>2,86%</b>
	Montant € - avance remboursable	150 000 €
Dotation Etat - (DDR ou contrat de développement éco)	Taux de participation	<b>5%</b>
	Montant €	52 430,85 €
Dotation PER	Taux de participation	<b>15%</b>
	Montant €	157 292,55 €
FEDER	Taux de participation	<b>9,28%</b>
	Montant €	97 292,55 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS - plafond</b>	<b>Taux de participation plafond</b>	<b>35%</b>
	<b>Montant € - plafond</b>	<b>367 015,95 €</b>

- AUTORISE le Président à déposer le permis de construire
- CHARGE le Président de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

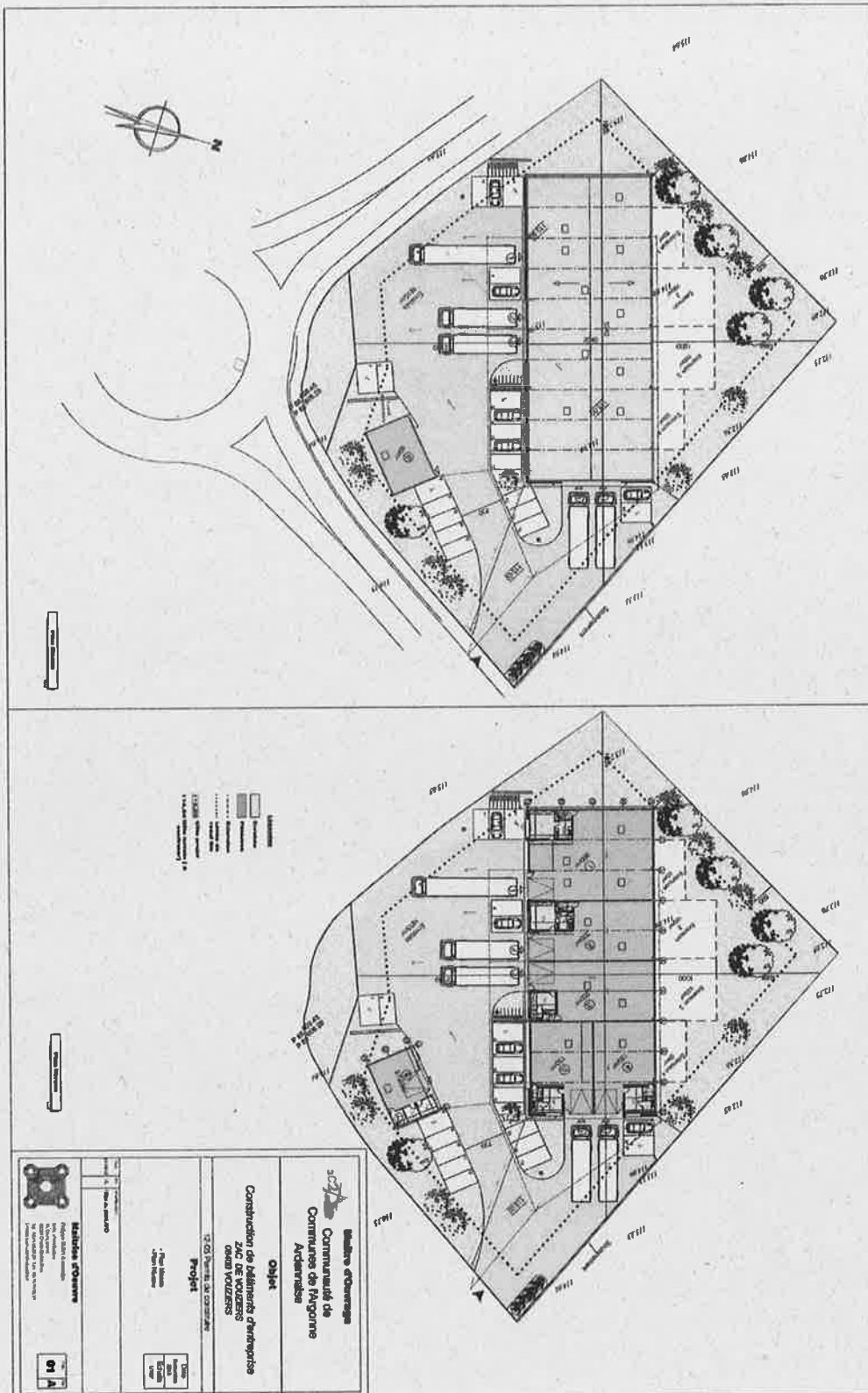
Fait à Vouziers, le 2 octobre 2012


Le Président,  
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :

**11 OCT. 2012**



 <p><b>Mairie d'Osseville</b>                  Communauté de Communes de l'Argonne Audevoisienne</p>	<p><b>Objet</b></p> <p>Construction de bâtiments d'habitat                  ZAC DE VOZERSIS                  OZAN VOUZERSIS</p>
	<p><b>Projet</b></p> <p>Plan d'Aménagement</p>
<p><b>Plan</b></p> <p>Plan d'Aménagement</p>	<p><b>Tableau</b></p> <p>Tableau</p>
<p><b>Plan</b></p> <p>Plan d'Aménagement</p>	<p><b>Tableau</b></p> <p>Tableau</p>